

TRIBUNAL FÉDÉRAL Le projet de parc éolien du Crêt-Meuron doit être réévalué

Bol d'air pour les éoliennes

NEUCHÂTEL Le Tribunal cantonal a été désavoué sur le projet de parc éolien! Il a sous-évalué l'intérêt public lié aux énergies renouvelables et accordé trop de poids au paysage. Fernand Cuche espère voir les hélices dans deux ans



AVENIR Les sept éoliennes de 93 m projetées entre la Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran assureront 1,5% des besoins électriques du canton. Photomontage DR

Giovanni Sammali

«Soulagé!» Voilà comment le conseiller d'Etat écologiste neuchâtelois Fernand Cuche s'est décrit hier, en commentant le verdict du Tribunal fédéral (TF) sur le projet de parc éolien du Crêt-Meuron (NE). Les cinq juges ont admis le recours du développeur franco-anglais Eole-Res, et renvoyé le bébé au tribunal administratif neuchâtelois, en le sommant de réévaluer les

intérêts en jeu. C'est une victoire aussi pour le canton et Suisse-Eole, même si leur propre recours n'ont pas été retenus.

«Le TF a estimé que la pesée des intérêts en jeu avait été mal faite, car la quantité d'énergie produite par des éoliennes n'est pas un critère déterminant, en regard de l'intérêt public que revêtent les énergies renouvelables. Notre tribunal administratif cantonal a de plus accordé trop de poids à la protection du paysage.» Fernand Cuche, pour qui l'énergie éolienne, avec l'hydraulique et le photovoltaïque, ou le biogaz, est une des voies pour sortir du nucléaire, espère

maintenant une concrétisation rapide du projet. Celui-ci s'inscrit dans les objectifs fixés au plan national. «Je suis confiant. J'espère voir les premières hélices dans deux ans.»

Du côté de Suisse-Eole, le responsable romand Martin Kernen affiche sa satisfaction, même si le délai espéré par Fernand Cuche lui semble optimiste. «Mais la Suisse doit combler son retard dans l'exploitation d'Eole. Dans le monde, le vent assure déjà le courant de 28 millions de ménages», indique-t-il.

Les sept éoliennes de 93 mètres projetées entre la Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran assureront 1,5% des besoins électriques du canton (4000 à 5000 ménages).

Pour les opposants, suivis par le Tribunal administratif, c'était trop peu en regard de l'emprise sur le paysage.

«Si Fernand Cuche annonce qu'il vise trente sites sur les crêtes du Jura, alors oui, cela voudra dire qu'il croit à l'énergie éolienne comme une alternative crédible. Et je ne dirai plus rien», a lancé hier Bernard Chappuis, de l'Association des amis de Tête-de-Ran, déçu du verdict, tout comme la Fondation pour le paysage.

Fernand Cuche juge la pique paradoxale. Et précise que les éoliennes ne régleront pas tout. «Il faut réduire notre consommation. Le temps de la glotonnerie est passé. Et dans ma vision dynamique du paysage, les éoliennes sont une des notes qui peuvent marquer notre dépendance à cette planète, dont on se croit encore trop les maîtres.»

«Il faut réduire notre consommation. Le temps de la glotonnerie est passé»

Fernand Cuche, conseiller d'Etat



LIRE L'ÉDITO EN PAGE 22